Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SAVOIE

Direction départementale des territoires
Service politique agricole et développement rural

Arrêté préfectoral DDT/SPADR n°201 5-450 en date du 30 mars 2015 portant autorisation d'exploiter

LE PREFET de la Savoie,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu les articles L331-1 à L331-11 et R.313-1 à R.313-12 et R.331-1 à R.331-12 du code rural,

Vu l'arrêté préfectoral DDT/SPADR n°2013-375 du 12 avril 2013 fixant le schéma directeur départemental des structures agricoles de la Savoie,

Vu l'arrêté préfectoral DDT/SPADR n°2013-388 en date du 16 avril 2013 fixant la composition de la commission départementale d'orientation de l'agriculture et créant la section « structures et économie des exploitations » et en fixant la composition,

Vu l'arrêté préfectoral DDT/SPADR n°2014-077 en date du 13 février 2014 fixant les dispositions applicables aux baux ruraux et aux conventions pluriannuelles de pâturage,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 janvier 2015 portant délégation de signature à M. Jean-Pierre LESTOILLE, directeur départemental des territoires de la Savoie,

Vu l'arrêté préfectoral du 30janvier 2015 portant subdélégation de signature à Mme Lisiane FERMOND-VARNET, chef du service politique agricole et développement rural,

Vu la demande d'autorisation d'exploiter déclarée complète en date du **24/12/14**, déposée sous le dossier **n°2014-159** présentée par les associés du GAEC DU PERRON, domicilié Le Perron 73610 SAINT ALBAN DE MONTBEL,

La section "structures et économie des exploitations " de la CDOA ayant été informée de la demande présentée lors de sa séance du **06/02/2015**,

CONSIDERANT qu'aucune demande concurrente n'a été déposée dans le délai réglementaire de 3 mois,

Sur proposition du directeur départemental des territoires,

ARRETE

Article 1er- L'autorisation d'exploiter les parcelles agricoles listées en annexe, soit 12ha37a06ca situés sur la commune de Dullin, est accordée aux associés du GAEC DU PERRON. Ces surfaces étaient antérieurement exploitées par les associés de l'EARL DENIS VEYRON domiciliée Le Château 73610 DULLIN.

Article 2- La présente autorisation est accordée à compter de sa date de notification. Cette autorisation préfectorale ne dispense pas les associés du GAEC DU PERRON d'obtenir l'accord des propriétaires fonciers concernés avant toute mise en valeur des parcelles objet de la présente autorisation.

Article 3- La présente autorisation d'exploiter est périmée si elle n'a pas été mise en œuvre par son bénéficiaire à l'expiration de l'année culturale qui suit la notification de ladite autorisation d'exploiter. L'année culturale commence le 1er octobre de l'année en cours et s'achève le 30 septembre de l'année qui suit.

Article 4- Cette autorisation ne dispense pas l'exploitant d'obtenir les autorisations relevant d'autres réglementations, notamment des codes de l'urbanisme, de l'environnement, de la forêt, de la santé publique, etc.

Article 5- Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification par recours gracieux devant l'auteur de la décision ou par recours hiérarchique devant le ministre de l'agriculture, de l'alimentation et de la pêche (78 rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP). Dans le cas d'un recours gracieux ou hiérarchique, en cas de nouveau refus exprès ou tacite (par absence de réponse dans les deux mois du recours) vous disposez d'un nouveau délai de deux mois pour déposer un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble.

Article 6- En application de l'article R331-6 du code rural cette décision sera portée à la connaissance des intéressés et publiée dans les communes concernées et au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Savoie.

Pour le préfet et par subdélégation
Le chef du service politique agricole
et développement rural

Signé : Lisiane FERMOND-VARNET

Liste des parcelles cadastrales faisant l'objet de la présente décision d'autorisation d'exploiter DDT/SPADR n°2015-450 notifiée aux associés du GAEC DU PERRON

Commune de Dullin = 12ha37a06ca

Nature	Zone	Parcelle	Subd	Surface
Terre	B	0834	J	27,79
Terre	B	0834	K	27,79
Pré	B	0836		46,70
Terre	B	0838		76,60
Terre	B	0839		18,20
Pré	B	0840		36,15
Terre	B	0908	J	127,90
Terre	B	0908	K	127,90
Pré	B	0911	J	33,47
Pré	B	0911	K	33,48
Pré	B	0914	J	25,65
Pré	B	0914	K	25,65
Terre	B	0915	J	24,47
Terre	B	0915	K	24,48
Pré	B	0916	J	14,20
Pré	B	0916	K	14,20
Terre	B	0917		105,90
Terre	B	0918		39,40
Terre	B	0919		65,90
Pré	B	0921		14,40
Vergers	B	0963		22,60
Terre	B	0964	J	44,47
Terre	B	0964	K	44,48
Terre	B	1139	J	16,00
Terre	B	1139	K	16,00
Terre	B	1234		19,88
Pré	B	1235		122,87
Terre	B	1937		40,53